



**Centre International d'Etudes
pour le Développement Local**

30 rue Sainte Hélène 69002 LYON
tel 04 72 77 87 50 fax 04 72 41 99 88
cieedel@univ-catholyon.fr

Fédération Artisans du Monde

3 rue Bouvier
75011 PARIS
tel. 01 43 72 37 37 fax 01 43 72 36 37
artisans-du-monde@globenet.org

F3E

**EVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PRODUCTEURS DU SUD
DE L'ACTION COMMERCE EQUITABLE
MISE EN ŒUVRE PAR
ARTISANS DU MONDE
DEPUIS 25 ANS**

CHILI

CASTRO Ingrid
MESTRE Christophe

Décembre 2001

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. COMPARTE	5
21. Présentation des organisations	5
211. Comparte	5
212 Les Ateliers de Pomaire	5
213. La société ARMUS	6
22. Les effets	7
221 Effets sur l'augmentation du niveau de vie des producteurs	7
222. Effets sur les conditions de vie des producteurs :	9
223. Effets sur l'organisation	10
224. Effets sur le développement local :	12
225 Effets au niveau national	12
23.- Conclusion générale	13
3. FONDATION SOLIDARITÉ	14
31. Présentation des organisations	14
311. La Fondation Solidarité	14
312 Les Ateliers de Melipilla et les Ateliers de Santiago	15
32. Les effets	15
321. Effets sur l'augmentation du niveau de vie des producteurs :	15
322. Effets sur les conditions de vie des producteurs	17
323. Effets sur les organisation	19
324. Effets sur le développement local :	20
33. Conclusion générale sur l'impact du CE dans le cas de la Fondation Solidarité	21
4. CONCLUSION GENERALE	22
Annexe : Liste des personnes rencontrées	

1. INTRODUCTION

Le développement du commerce équitable au Chili date des années 1975-1976, en relation directe avec la lutte pour le retour à la démocratie. La société chilienne a bénéficié à cette époque de l'appui de la coopération internationale grâce au financement d'un grand nombre d'initiatives. Ces initiatives ont contribué à former un tissu social permettant la mise sur pied d'une opposition politique dotée d'une capacité de gestion et de dialogue interne et d'élaboration d'accords dont le pays avait besoin afin de mettre un terme au régime autoritaire.

Le retour à la vie démocratique à partir des années 1989-1990 a constitué un moment fort et décisif pour beaucoup d'organismes et d'acteurs sociaux : comment s'intégrer dans la nouvelle dynamique de développement local, régional et national que le pays commençait à vivre : comment adapter ses stratégies de développement et de survie et enfin comment s'incorporer dans le processus de transformation politique et sociale de la société chilienne.

Les caractéristiques actuelles de la société chilienne (pays à revenu intermédiaire, coût relativement élevé de la main d'œuvre, relativement bon fonctionnement des services publics...) questionnent aujourd'hui l'objet même du commerce équitable.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'action des deux organismes auprès desquels cette étude a été réalisée, Fundación Solidaridad et Comparte, qui ont joué un rôle important dans cette étape historique pour le Chili.

Comparte a privilégié une politique d'autonomie des organisations de producteurs avec qui elle travaille ce qui a permis la création de nouvelles petites entreprises artisanales. Toutefois il manque encore un accompagnement plus suivi de ces artisans, besoins d'autant plus prégnants dans le contexte actuel de mondialisation.

La Fundación Solidaridad il y a déjà plusieurs années de cela a fait le choix de travailler avec des groupes plus vulnérables, en situation d'exclusion sociale, avec un effort particulier pour fournir plus de formation et ouvrir des nouveaux marchés. Toutefois, il faut rester vigilant sur le soutien apporté à ces groupes afin de favoriser leur autonomie et leur indépendance et ne pas risquer de tomber dans une politique paternaliste qui inhibe le développement des organisations.

Dans le cadre de cette étude, nous avons pris toutes les précautions afin d'essayer d'être le plus objectif possible. C'est ainsi que plusieurs techniques de recherche-action ont été utilisées : enquêtes, ateliers participatifs, recherche documentaire, entretiens avec les personnes clés et observation.

L'étude a été réalisée avec Comparte et la Fundación Solidaridad, organisation faîtières partenaires de S'M et d'AdM.

Pour chaque organisation faîtière nous avons travaillé avec des organisations de producteurs : Pomaire et Armus (Comparte) et Ateliers de Melipilla et de Santiago (Fundación Solidaridad).

2. COMPARTE

21. PRESENTATION DES ORGANISATIONS

211. COMPARTE

Compartel est une société à but non lucratif de commercialisation des produits artisanaux qui a été créée en 1988 par l'Union Sociale des Dirigeants Chrétiens. Comparte a pour objectif principal de trouver des marchés pour les artisans, surtout vers l'exportation. Comparte travaille avec des ateliers artisanaux qui produisent des objets en céramique, verre, bois , tissus et depuis 1997 avec des producteurs de produits alimentaires : vin, miel, ...

Globalement l'activité de Comparte est en diminution, puisqu'ils ont eu jusqu'à 14 salariés et un million de dollars de chiffre d'affaires. Aujourd'hui Comparte a 6 salariés et son chiffre d'affaires 2001 sera de l'ordre de 500.000 U\$.

De même la part du CE dans leur chiffre d'affaires est en diminution, étant passée de plus de 70 % dans les années 1990 à 50 % en 2001.

Aujourd'hui Comparte travaille avec plus de 410 producteurs artisanaux : organisations de producteurs, petites entreprises ou entreprises familiales de taille moyenne (4 à 6 personnes).

Ses principales fonctions sont :

- La promotion des produits, à travers l'édition d'un catalogue - avec la participation financière des artisans - et également via un site internet
- La commercialisation des produits essentiellement à l'exportation,.
- La formation des artisans (gestion, design)
- La mise en relation des OP avec les programmes et organismes publics ou privés d'appui à l'artisanat.

Comparte reçoit des commandes de la part de centrales d'achat du CE ou d'opérateurs du CNE. Une fois ces commandes reçues, Comparte passe à son tour commande aux producteurs, et négocie les prix avec ceux-ci. Les producteurs sont payés par Comparte en deux tranches, une avance à la commande (25 %) et le solde à 90 jours.

212 Les Ateliers de Pomaire

L'organisation s'appelle « Comité des artisans de Pomaire », située à 60 Km. de Santiago, dans la localité de Pomaire, petit village artisanal, dans lequel la tradition de la poterie est très ancienne.

La création de l'organisation date des années 1990, elle est le résultat de la division d'une organisation antérieure. Le président de l'association est un artisan très connu dans la localité : Monsieur Orlando Malhue.

L'OP regroupait au départ une quinzaine d'ateliers familiaux (2 à 3 personnes par famille) et il en compte maintenant 25 sur les 250 qui existent à Pomaire. Les membres actifs sont en majorité des femmes (65%), qui en général sont femmes-chef de famille et dont certains ont conservé leur propre poste de vente de céramique sur le marché artisanal de Pomaire.

L'OP fonctionne comme une organisation intermédiaire : Comparte négocie chaque commande avec le président de l'OP, puis celle-ci est répartie entre les membres qui ensuite se répartissent les revenus.

L'OP n'a pas de local ni de biens propres et ils se réunissent dans la maison de leur président.

Les principaux objectifs de l'OP sont :

- commercialiser les produits
- améliorer la production à travers le contrôle de qualité
- réaliser des formations en matière de design et de gestion
- la reconversion des fours à bois en fours à gaz.

213. La société ARMUS

Petite entreprise située à Santiago, Armus, est une société anonyme, fondée par des sociétaires qui ont un niveau d'éducation supérieure, ce qui leur a permis de faire des démarches, d'obtenir des crédits et de recevoir l'appui de différents organismes.

Au début, la société était exclusivement à caractère familial, aujourd'hui elle fournit un emploi à une dizaine de salariés.

Ils ont commencé l'atelier seuls, c'était pendant la crise économique de 1983. Au début c'était un atelier strictement familial. Le Vicariat de la Solidarité les appuyait pour l'achat des matières premières et pour l'acquisition des machines. Ils ont commencé à fabriquer des guitares et des jouets dans la cour d'une maison. Quelques mois plus tard ils ont pu louer un local et ils ont élargi leur production à la réparation de meubles, encadrement, tout en continuant à fabriquer des guitares et des jouets. Après ils ont étendu la fabrication aux instruments éducatifs. Ils recevaient l'appui de SERCAL.² et ils ont fait

² Organisation d'appui qui recevait des fonds allemands et très liée à Comparte.

des recherches pour pouvoir élaborer d'autres instruments. En même temps ils ont commencé une étude de marché et finalement ils ont commencé à fabriquer d'autres instruments.

En 1987, ils ont réalisé leur première vente à COMPARTE. Pour le CE, la première vente était celle des castagnettes. Dans cette première étape, le CE représentait 60% de leur vente totale.

Pour augmenter le capital de leur entreprise, ils ont obtenu un crédit d'une coopérative et l'assistance technique de SERCAL. L'augmentation du capital s'est traduite par une augmentation de revenu qui a été utilisée pour acheter des machines et pour déménager dans un nouveau local.

En 2001, ARMUS commercialise 10 % de sa production à Comparte, les autres marchés (exclusivement nationaux) qui sont tous CNE, représentent 90% du chiffre d'affaires.

22. LES EFFETS

Les producteurs connaissent l'organisme pour lequel ils produisent, Comparte, mais ne savent pas si ce qu'ils produisent sera commercialisé par Comparte dans le CE ou le CNE. Il n'est donc pas possible de séparer les commandes CE et CNE de Comparte. Dans la suite du document nous allons donc assimiler toutes les commandes de Comparte à du CE, même si ce raccourci est inexact.

221 Effets sur l'augmentation du niveau de vie des producteurs

Les prix des produits artisanaux :

Les prix des produits artisanaux sont peu différents entre le CE et le CNE. Par exemple les poteries décoratives de Pomaire sont vendues à 1.500 pesos³ (U\$2.5) dans le marché NCE local et elles sont vendues 1.800 pesos (U\$ 3) à Comparte alors que le prix de l'emballage et du transport jusqu'à Santiago est assez élevé et doivent être pris en charge par les artisans pour les ventes à Comparte.

Sur le plan des revenus des artisans :

Les effets sur les revenus sont variables. Cela dépend du volume des commandes de Comparte, de la quantité de commandes que l'artisan peut honorer, et de la qualité du travail qu'il va réaliser. En effet parfois les artisans s'engagent pour accomplir une commande mais pendant le déroulement de l'opération ils sont incapables de respecter le cahier des charges technique.

³ Le taux de change moyen est de 600 pesos chilien (600 \$) pour un dollar américain (1 U\$)

Globalement le salaire minimum au Chili est actuellement de 120.000 pesos (US\$ 200). Un artisan qui vend ses produits au CNE arrive à gagner 200.000 pesos, avec le commerce équitable et en fonction de l'importance des commandes reçues il peut gagner jusqu' à 300.000, tous revenus confondus, mais la différence de revenus provient plus de la capacité à produire que de la différence de prix.

Mais de toutes façons, les revenus journaliers des artisans du CE restent inférieurs à ceux des ouvriers permanents des autres secteurs. Ceci explique « l'exode » vers d'autres activités productives. Il est effectivement plus intéressant, sur le plan financier de travailler soit pour l'industrie agro-alimentaire, soit dans l'élevage industriel des poulets.

Avantages comparatifs du CE par rapport au CNE

Initialement l'avantage du CE sur le CNE était lié aux conditions de paiement : 25 % à la commande et 75 % à la livraison. Aujourd'hui, cet avantage est remis en cause par les retards de paiement de Comparte, qui paye parfois les soldes à 90 ou 120 jours après livraisons, ce qui est un facteur d'endettement des artisans, qui doivent payer les matières premières, les « salaires » et faire face à leurs dépenses familiales.

Par contre le CE est en mesure de maintenir des prix fixes toute l'année et permet de répartir les commandes dans le temps alors que le marché local est très saisonnier. En effet pendant l'été et les fêtes traditionnelles (Septembre et Noël) le marché local achète beaucoup de produits artisanaux, ce qui n'est pas le cas le reste de l'année.

Enfin, le travail artisanal pour les femmes permet d'assurer les activités ménagères et familiales en même temps.

Conclusion :

Le principal effet du CE sur le niveau de vie des producteurs n'est donc pas en terme de prix. Si les conditions de paiement, plus favorables que celles du CNE ont eu un effet positif dans un premier temps, depuis deux ans, les retards de paiement de COMPARTE posent des problèmes de trésorerie aux producteurs qui doivent s'endetter pour faire face à leurs dépenses ou régressent sur le plan technique en abandonnant l'utilisation de moyens de production modernes qui représentent des charges d'exploitation importantes (par ex. certains artisans n'utilisent plus les fours à gaz à cause du coût que représente le gaz).

Là où le CE a un effet positif sur le niveau de vie des producteurs cela provient de l'augmentation des revenus liée à l'accès à de nouveaux marchés. En effet, il permet aux producteurs de vendre plus et de

mieux répartir leurs productions dans l'année, permettant ainsi une augmentation et une meilleure répartition de leurs revenus dans le temps.

222. Effets sur les conditions de vie des producteurs :

Effets des revenus complémentaires :

Pour les producteurs étudiés, les revenus issus du CE ont permis aux producteurs d'investir. Les potiers ont acheté de nouveaux fours à gaz, agrandi les lieux de stockage... Dans le cas d'ARMUS, les revenus issus du CE ont d'abord été réinvestis dans leur activité initiale (achat de machine, local) puis en se diversifiant vers de nouvelles activités. Par exemple ils ont créé une autre entreprise, VETA S.A⁴ qui produit des emballages en bois pour des bijoux et pour le vin d'exportation. Cette nouvelle activité a été mise en place pour le marché national.

Dans quelques cas, les revenus supplémentaires ont permis aux artisans d'accéder à des prêts à taux réduits - Banque du Développement - ce qui leur a permis par exemple d'envoyer leurs enfants étudier et obtenir un diplôme.

Effets sur les conditions de travail

Les producteurs travaillent de la même manière pour le CE et le CNE, et quand on compare les conditions de travail des artisans qui travaillent exclusivement pour le CNE à ceux qui travaillent pour les deux marchés, on s'aperçoit qu'il y a peu de d'effets spécifiques du CE sur les conditions de travail des producteurs (ateliers un peu plus spacieux...).

Les artisans de Pomaire travaillent avec des apprentis qui ne font pas l'objet d'une contractualisation, sont payés à la pièce, et ne bénéficient d'aucun dispositif de protection sociale alors que la SA Armus comme entreprise légalement déclarée respecte la législation en vigueur.

Par contre, comme le CE amène les artisans à prêter une attention primordiale à la qualité il y a rarement de recours à la sous-traitance, sauf en cas de commandes très importantes. Même dans ces cas le gérant de Comparte nous explique que parfois il a regretté d'avoir dû accepter de travailler avec d'autres artisans, ce que confirment les potiers de Pomaire qui expliquent ne pas pouvoir sous traiter des actes techniques qualifiés.

Effets au niveau du ménage producteur

4 www.veta.cl

Le principal effet du CE dans les familles est la reconnaissance professionnelle que les artisans acquièrent grâce au CE.

En premier lieu les artisans se sentent valorisés, pris en compte, leur travail étant apprécié par des personnes, des clients qui sont différents des clients habituels, que ce soit le personnel de Comparte ou les acheteurs étrangers qui achètent les produits exportés par Comparte.

D'autre part les exigences du CE influent sur le développement des comportements et des manières de faire des artisans. En effet l'accompagnement qu'assure l'équipe de Comparte, a permis de former les artisans à de nouvelles tâches, qu'ils comprennent et respectent les cahier des charges, appliquent des critères de qualité et cherchent à renouveler leurs produits..

C'est pourquoi l'idée de rechercher des nouveaux marchés et la capacité d'innovation sont très valorisés par les artisans qui travaillent avec Comparte.

Conclusion :

Le CE n'a pas d'effet direct sur les conditions de travail des artisans, mais par contre il contribue au développement des compétences et à la reconnaissance professionnelle de ceux-ci.

L'effet principal du CE est de permettre aux artisans d'investir. En effet, le CE permet aux artisans d'être moins sujet à la saisonnalité de leur activité et donc leur permet de bâtir des stratégies d'investissement, les producteurs (ateliers familiaux ou petites entreprises) réinvestissant les revenus complémentaires issus du CE dans le développement de leur outil de production.

223. Effets sur l'organisation

Entre OF et OP des relations à la fois commerciales et d'appui.

Comparte assure l'ensemble du processus de promotion et d'exportation des produits artisanaux, à travers les contacts noués avec les organisations de CE et les acheteurs du secteur privé. Comparte a développé pour cela un site internet et un catalogue papier de ses produits.

D'autre part, Comparte fourni aux OP un appui en matière de formation à la gestion (calcul des prix...) de formation au design et de mise en relation avec les organismes et dispositifs de l'Etat d'appui aux secteur artisanal (formation, crédit, promotion...°.

En contrepartie, Comparte applique une marge qui correspond à 35 à 50 % du prix FOB, suivant qui prend en charge les frais d'emballage et de transport jusqu'aux entrepôts de Comparte.

Les artisans ont bénéficié de plusieurs ateliers de formation destinés à les aider à fixer les prix. A partir de là ils évaluent les prix des fournitures (dans le cas de Pomaire à cause de la sur-exploitation de l'argile elle doit être commandée loin et est maintenant très chère), la main d'oeuvre en nombre de jours et de la qualification requise (par exemple dans la poterie une personne fait le dessin final - l'artisan le plus expert -, la personne qui fait la polissage et l'apprenti qui aide pour les tâches moins importantes), chaque niveau de qualification ayant un coût référence. .

Sur cette base les artisans proposent leurs prix de vente à Comparte, puis le salarié chargé de l'exportation à Comparte travaille avec les artisans quand les prix de vente ne sont pas réalistes (trop bas ou trop élevés).

Le mode de relation de Comparte avec les OP a amené deux types d'évolution au niveau des OP.

Des organisations de producteurs qui ont utilisé leur relation avec Comparte et le CE en général pour se développer comme organisation et s'autonomiser par rapport à Comparte. C'est le cas de Armus, qui aujourd'hui ne vend pratiquement plus (10 % du CA) à Comparte lequel a développé son organisation interne (société reconnue légalement) s'est diversifiée institutionnellement (création d'une deuxième société), et ses propres marchés.

Ces organisations connaissent bien les critères du commerce équitable et aujourd'hui considèrent plus rentable de commercialiser directement sur le marché national leur produit que de les commercialiser, à prix de gros, à Comparte qui ensuite les paye avec un important retard, ce qui les oblige à emprunter pour faire face à leurs charges.

Ce type d'organisation s'est développé et a gagné en compétence technique, de gestion et organisationnelle grâce au CE.

Des organisations de producteurs qui restent essentiellement fonctionnelles, centrées sur la répartition des commandes entre les membres. C'est le cas de Pomaire où l'organisation fonctionne en établissant à l'avance les prix de vente, en distribuant les commandes aux membres tout en respectant les critères de qualité, de production, responsabilité et complexité de la tâche.

Dans ce type d'organisation, les critères du CE sont peu connus et le mode de fonctionnement interne est souvent lié au seul dirigeant, les critères d'admission des membres ou de répartition des productions ne sont pas très explicites, les artisans demandant : « Pourquoi l'autre artisan a reçu cette dernière commande et pas moi ».

Ces organisations restent encore très dépendantes de Comparte et ce n'est que récemment que les artisans de Pomaire ont établi une relation commerciale avec une organisation de commerce équitable italienne.

Conclusion :

Dans le cas de Comparte, le CE a permis la création et le renforcement de l'OF. Mais depuis quelques années Comparte décapitalise du fait de la restriction du marché de l'artisanat, de problèmes d'impayés ou de retards de paiement de certains clients ainsi que du renchérissement des produits fabriqués au Chili par rapport à des produits d'autres pays⁵.

Le développement de Comparte a permis à des organisations de producteurs de se mettre en place ou de se développer sur le plan financier mais aussi en terme de compétences techniques, de gestion et de mise en relation avec d'autres opérateurs.

La difficile situation actuelle de Comparte, qui est largement répercutée sur les OP qui sont payés avec des retards importants, amène les OP qui en ont les capacités à réduire leurs relations commerciales avec Comparte en terminant de se redéployer sur d'autres marchés, par contre les OP qui restent dépendantes de Comparte pour une part importante de leur production souffrent de cette situation, et les conséquences au niveau des producteurs (endettement...) risquent de remettre en cause leur existence.

224. Effets sur le développement local :

On constate que le CE a permis aux OP qui travaillent avec Comparte de :

- nouer des relations avec des programmes et dispositifs d'appui technique et financier
- nouer de nouvelles relations commerciales avec des organismes du CE ou du CNE
- développer des compétences en matière de gestion, en matière technique et de design
- investir dans de nouveaux moyens de production

Pourtant ceci ne permet pas de réels effets en matière de développement local, les OP étudiées ne sont pas actuellement au centre de dynamiques de développement local sur leur territoire.

225 Effets au niveau national

Au niveau national et international, Comparte est une organisation reconnue, directement en relation avec les services de l'état en charge de l'appui à l'artisanat, et les organisations du CE au niveau international.

⁵ Une heure de travail au Chili a le même coût que une journée de travail au Bangladesh

Le principal effet de cette capacité d'interrelation de Comparte a été de faciliter la mise en relation entre les OP et les programmes d'appui aux artisans, leur permettant de bénéficier directement d'appuis techniques et financiers.

23.- CONCLUSION GENERALE

L'impact du CE dans le cas de Comparte a été de permettre la création d'une OF solide et reconnue au niveau national et international, et de permettre le développement et l'autonomisation d'organisations de producteurs.

A ce jour un certain nombre de ces organisations de producteurs ne dépendent plus de Comparte pour leur viabilité économique et organisationnelle et sont devenues des opérateurs économiques indépendants.

Par contre la crise économique que traverse Comparte risque de fragiliser les OP qui n'ont pas encore atteint ce niveau d'autonomie financière.

Au niveau des producteurs, le CE a largement contribué à la reconnaissance professionnelle des artisans et au développement de leurs compétences.

3. FONDATION SOLIDARITÉ

31. PRESENTATION DES ORGANISATIONS

311. La Fondation Solidarité

Le Vicariat de la Solidarité est une structure de l'église catholique qui a beaucoup aidé les prisonniers politiques pendant la dictature. Depuis 1976 le Vicariat appuie le développement d'ateliers artisanaux de personnes et groupes qui, pour différentes raisons, souffrent de marginalisation et de pauvreté. Pendant longtemps le Vicariat assurait la commercialisation de cette production, puis au début des années 90 le Vicariat de la Solidarité a créé une organisation autonome, la Fondation de la Solidarité, institution sans but lucratif de l'église catholique chilienne pour prendre en charge le travail avec les ateliers d'artisans. Ces ateliers sont :

- des coopératives et organisations de femmes :
- des groupes des jeunes du secteur populaire
- des groupes indigènes et des artisans ruraux ;
- des micro-entreprises familiales du secteur populaire.

La Fondation a pour fonction la commercialisation des produits artisanaux dans le pays et à l'extérieur, l'approvisionnement en matière première et la formation en dessin et comptabilité gestion.

La Fondation travaille actuellement avec 84 ateliers qui regroupent 449 membres. Ces ateliers peuvent être des groupes de producteurs ou des micro entreprises individuelles ou familiales.

FS travaille actuellement avec 7 salariés sous la responsabilité d'un conseil d'administration. La Fondation est propriétaire de son siège social en centre ville où sont situés les bureaux et les locaux de stockage. Elle possède deux boutiques de vente à Santiago.

La part du CE dans le chiffre d'affaires de la Fondation diminue régulièrement :

	1996	2001
Chiffre d'affaires CE	76 M \$	48 M\$
Part du CE dans le chiffre d'affaire total	80 %	37 %

A sa création FS passait des commandes auprès des artisans et avançait entre 25% et 50% du prix

d'achat à la commande 6. Aujourd'hui, la Fondation avance parfois les matières premières et règle les artisans à la livraison. La Fondation prend ainsi en charge les frais financiers de l'avance de trésorerie liée au délai de paiement des acheteurs du Nord.

312 Les Ateliers de Melipilla et les Ateliers de Santiago

Ces deux organisations de producteurs sont des groupes de femmes qui ont une relation très étroite avec la Fondation : elles sont liées avec la Fondation et sa directrice depuis 1976.

Ce sont des femmes qui travaillent dans la banlieue de Santiago (Puente Alto, Nuñoa, Santiago Poniente etc.) et à 70 Km. de la capitale : Melipilla.

En général ce sont des femmes « chefs de famille » donc responsables d'enfants voire de petits-enfants. La plupart sont divorcées, séparées ou veuves, et quand elles ont un mari il est soit au chômage soit a un faible salaire.

Les groupes de femmes sont en diminution constante. A Mellipilla, le groupe a compté jusqu'à 500 membres, et aujourd'hui elles ne sont plus que 50.

Ces groupes de femmes qui fabriquent des produits textiles (arpilleras, poupées) produisent essentiellement pour la Fondation qui est leur principal client.

Les produits des ventes permettent de payer les frais du groupe (téléphone, déplacements) et parfois d'alimenter un fonds d'entraide et un fonds pour des activités récréatives pour la fin de l'année.

Ensuite chaque groupe a son propre système de redistribution des revenus aux membres : soit à la tâche, soit proportionnellement à la complexité des tâches, soit de manière égalitaire.

32. LES EFFETS

321. Effets sur l'augmentation du niveau de vie des producteurs :

les prix des produits artisanaux :

Dans le cas de «arpilleras», et des jouets en tissus fait par les ateliers des femmes ils n'ont pas ou très peu de débouchés au Chili. Il n'est donc pas possible d'établir de comparaison entre les prix pour le marché national et pour l'exportation.

Par contre pour les appels d'offres auxquels la Fondation a répondu (production de jouets et de poupées) la Fondation s'aligne sur les prix au niveau national de manière à pouvoir être retenu.

Sur le plan des revenus des artisans :

Pour fixer les prix de l'heure de travail, la Fondation estime que le SMIC officiel qui est de 120.000 pesos par mois soit 200 U\$ ne permet pas de vivre, et que le minimum vital est une rémunération de l'ordre de 1.5 U\$ par heure de travail. Mais ce principe n'est plus appliqué à partir du moment où la Fondation répond aux appels d'offres et s'aligne sur les rémunérations pratiquées dans les autres secteurs économiques, et alors la Fondation revient à une rémunération horaire de l'ordre de un dollar de l'heure, ce qui pour des semaines de l'ordre de 40 heures de travail est du même ordre de grandeur que le salaire minimum et largement inférieur aux revenus des activités alternatives (emploi dans les manufactures, agroalimentaire et aviculture).

Dans le cas des groupes de femmes, ce revenu est très significatif, car au départ les femmes n'avaient pas d'autre activité rémunérée que la production artisanale. C'est la production artisanale mise en place avec l'aide de la Fondation à la fin des années 70 qui a souvent été leur première activité rémunérée. Aujourd'hui pour les groupes la Fondation est toujours leur principal client (cela représente environ 75 % des débouchés).

Toutefois le marché est essentiellement un marché à l'exportation, le marché intérieur étant très faible ou nul. Or le marché à l'exportation pour ce type de produit est en baisse constante depuis une dizaine d'années, ce qui réduit considérablement les revenus que les femmes peuvent obtenir de cette activité, revenu qui aujourd'hui atteint rarement le niveau du salaire minimum.

Avantages comparatifs du CE

Le CE a des avantages comparatifs par rapport aux activités alternatives. C'est un travail à domicile, compatible avec les activités domestiques et la garde des enfants ou des petits enfants et c'est un travail flexible, chacun étant maître de son temps.

L'autre grand avantage est la gestion de l'activité par les producteurs eux-mêmes, puisque ce sont eux qui organisent leur propre activité de production.

Par rapport à une activité du même type mais pour le CNE, le principal avantage est au niveau du paiement qui se fait à la livraison, alors que dans le CNE le paiement se fait généralement après la vente par l'acheteur.

Par contre l'irrégularité et la baisse des commandes posent un véritable problème de revenu aux membres.

Conclusion

Le commerce équitable a indéniablement eu un effet déterminant sur le niveau de vie des femmes. En effet, les membres des groupes sont majoritairement des femmes en situation vulnérable (femmes chef de famille, ménages en situation de pauvreté...). L'activité artisanale leur a permis d'obtenir un revenu qu'elle n'avait pas auparavant.

Dans une première période, durant les années de libéralisation de l'économie des années 70/80 qui se sont traduit par une paupérisation des classes moyennes et une situation de grande pauvreté des classes populaires, les revenus du CE ont pu être largement supérieur aux activités alternatives (au demeurant aléatoires).

Maintenant, la réduction du marché des produits artisanaux, amène une réduction de la rémunération du travail lié au CE, en terme de rémunération horaire (qui a tendance à se niveler sur le SMIC voire un peu moins) et de revenu annuel du fait du faible nombre de commandes.

Cette situation de contraction de la demande et de diminution de la rémunération du travail amène une part importante des membres des groupes à les abandonner pour se tourner vers d'autres activités.

322. Effets sur les conditions de vie des producteurs

Effets sur les conditions de travail :

Le CE n'a pas eu d'effet majeur sur les conditions de travail des producteurs.

En effet généralement ceux-ci travaillent à domicile et se retrouvent dans le local du groupe pour les réunions et pour utiliser les machines à coudre quand elles n'en ont pas à domicile. Les conditions de travail sont donc les mêmes que si elles accomplissaient d'autres activités que le CE.

D'autre part, les membres des groupes travaillent de manière informelle, sans contrat, ne payent pas de cotisations et ne bénéficient donc pas de sécurité sociale ou de système de prévoyance⁷. Le seul avantage dont elles bénéficient est la caisse d'entraide au niveau du groupe⁸. Toutefois ce type de caisse est une pratique générale des organisations, qui n'est pas non plus spécifique au CE.

Utilisation des revenus du CE :

⁷ A l'exception de quelques accords ponctuels, avec le Lion's Club qui permet aux femmes d'avoir accès à quelques prestations gratuites comme pour les lunettes

Les revenus ont donc été utilisés pour compléter le budget quotidien de la famille, achat des produits de première nécessité, frais de scolarité des enfants, et dans le meilleur des cas pour investir dans le confort de la maison (mobilier, porte...). Il semble y avoir eu peu de réinvestissement productif des revenus du CE. En Effet, FS a bien donné des appuis pour l'achat d'instruments de travail ou pour l'obtention de prêts auprès de la Banque de Développement, mais cela semble avoir été ponctuel, et sans suivi particulier.

Effet sur le ménage

L'implication des femmes dans le CE a eu un effet important sur elles mêmes comme personnes et sur leur entourage.

En effet à la fin des années 70 et durant les années 80, durant l'époque de la dictature, le CE a permis à ces femmes de passer d'un statut de femmes au foyer, dans des ménages en pleine crise économique et dans un pays soumis à la répression, à un statut de femme active, contribuant aux revenus du ménage, témoignant de leur situation pour le monde extérieur par la fabrication et la vente des produits artisanaux.

En particulier la possibilité de se réunir, d'échanger sur leur situation, de travailler ensemble a permis de créer des liens sociaux forts entre les femmes et entre les familles, permettant le développement de véritables réseaux sociaux.

Ceci conjointement avec la prise en charge des frais de scolarité des enfants (pouvant aller jusqu'à la prise en charge de partie des coûts des études supérieures) a donné aux enfants un cadre positif dans lequel ils ont grandi, leur permettant d'être moins sujet aux conduites à risque (petite délinquance, consommation de drogue) courantes dans des contextes de crise économique et sociale et leur permettant de mieux réussir sur le plan scolaire et professionnel.

Conclusion :

Le CE a donc permis à ces femmes de se valoriser à leurs yeux, dans leur groupe et dans leur famille, par le fait de produire, de se retrouver, de gérer une activité, de prendre des décisions. Cette valorisation sociale, les revenus gagnés et les relations tissées ont permis à leurs familles de vivre dans un environnement psychique et matériel qui leur a permis de traverser les années les plus difficiles de l'histoire récente du pays. Il faut pourtant souligner que ce processus ne s'est pas accompagné d'un fort développement des compétences des membres, que ce soit sur le plan technique ou de la gestion, les femmes s'étant cantonné dans une mono production.

⁸ Il faut toutefois relativiser ceci, car certains groupes à ce jour n'ont plus de caisse de solidarité, ce qui est signe de l'évolution des groupes.

Aujourd'hui où la situation du pays est différente (le taux de chômage du Chili est de l'ordre de celui de la France), ou la perception du pays est différente à l'extérieur⁹, et alors que les membres des groupes de femme ont vieilli, celles-ci se rendent compte que leur activité ne correspond plus à une demande porteuse et manquent de compétence, de réseaux d'information pour mettre en place des alternatives, un certain découragement apparaissant, qui se manifeste par les départs des groupes ou par un certain fatalisme et un réel désengagement.

323. Effets sur les organisation

La Fondation solidarité :

La Fondation Solidarité a été créée il y a 25 ans dans un contexte particulier. Le contexte politique, économique et international ayant évolué, la Fondation a vu son activité diminuer et le nombre des artisans aussi. Face à cela, et dans l'impossibilité d'étendre le marché des exportations artisanales, la Fondation s'est diversifiée en répondant à des appels d'offres publics du gouvernement chilien. Par exemple la Fondation vient de gagner un appel d'offre du Ministère de l'Education pour produire des jouets éducatifs et des poupées sexuées pour les cours d'éducation sexuelle.

Cette évolution de l'activité de la Fondation l'amène à rentrer dans une logique commerciale de concurrence avec les autres opérateurs et donc de minorer les coûts pour être concurrentielle.

C'est ainsi qu'alors que la marge de la Fondation pour les produits à l'exportation est de 30 %, cette marge est ramenée à 10 % pour les produits pour les appels d'offres nationaux.

Parallèlement la Fondation continue de recevoir des subventions extérieures (Fondation Ford...) qui lui permettent de prendre en charge des postes de coûts qui ne sont pas pris en charges par les marges de commercialisation.

Relations entre les organisations de producteurs et la Fondation :

Les relations entre les groupes de femmes et la Fondation sont des relations assez exclusives. La Fondation commercialise la majeure partie de la production de ces groupes de femmes et ne contribue guère à les mettre en relation avec des organismes d'appuis, d'autres opérateurs de la filière, ni à une mise en relation des groupes entre eux.

Sur le plan des compétences, les groupes de femmes manifestent un manque de compétence sur les plans de la technique, de la connaissance du marché et de la capacité à gérer auxquels l'appui porté par la Fondation ne permet pas de répondre de manière satisfaisante. Par exemple les femmes ont une

⁹ Certaines ONG ont décidé d'arrêter leurs actions au Chili, estimant que au vu de la situation économique il n'était plus pertinent de continuer à mettre en oeuvre des programmes d'appui, les dispositifs nationaux et internationaux classiques étant suffisant.

connaissance très superficielle, pour ne pas dire souvent un manque de connaissance de ce qu'est le commerce équitable, de ses critères, de son organisation et si bien elles ont participé par le passé à des foires exposition cela ne semble pas les avoir amené à mieux se structurer.

Pour la fixation des prix, comme dans le cas de Comparte, les prix sont fixés sur la base de la détermination d'une base de rémunération horaire du travail par la Fondation. A partir de cette base, les groupes calculent avec l'aide de la Fondation les prix de revient des produits qui sont ensuite négociés s'ils sont perçus comme trop élevés par la Fondation.

Les organisations de producteurs

Les organisations de producteurs ne sont pas des organisations formelles. Elle sont aujourd'hui en pleine régression organisationnelle (chute du nombre de membres) et économique (diminution des commandes).

Ne s'étant pas suffisamment renforcées lors des années « fastes » du CE, durant lesquelles elles se sont contentées de produire, elles ont aujourd'hui un déficit de capacité pour se projeter dans l'avenir, passer d'une logique de vendre ce qu'elles savent produire pour produire ce qui se vend, et restent très en attente par rapport à la Fondation pour que celle-ci leur apporte les solutions à leur situation.

Conclusion :

Le CE a eu pour effet le renforcement de la Fondation, qui est un des acteurs incontournables du CE au Chili. La Fondation a pu ainsi développer son capital économique (elle est propriétaire de son siège social), son capital humain (elle a des ressources humaines qualifiées) et son capital relationnel (réseaux nationaux et internationaux).

C'est cette assise qui lui permet aujourd'hui de remettre en cause son mode de fonctionnement initial pour se reconvertir vers de nouveaux marchés dans le secteur concurrentiel.

Dans ses relations avec les groupes, la Fondation joue un rôle un peu « maternel », l'autonomie des groupes étant relative, ceux-ci se concentrant sur les tâches de production et de service aux membres, sans s'impliquer réellement dans la recherche de nouveau marché, de nouvelles activités...

324. Effets sur le développement local :

En dehors de la contribution économique à la vie du quartier ou de la localité, les organisations de producteurs ne sont pas impliquées dans des dynamiques de développement local.

Il y a eu une implication de certains groupes de femmes dans des instances municipales (conseil

économique et social...) mais ceci n'a pas débouché sur des initiatives, et ces participations ont aujourd'hui pris fin.

33. CONCLUSION GENERALE SUR L'IMPACT DU CE DANS LE CAS DE LA FONDATION SOLIDARITE

L'analyse de l'impact du CE auprès de producteurs impliqués depuis plus de 25 ans dans la filière permet de voir comment cet impact évolue dans le temps.

En premier lieu il est clair que le CE a permis la création, le renforcement et la pérennisation de l'organisation faîtière, qui a les capacités de se réorienter.

En effet il est clair que le CE a permis dans un premier temps d'améliorer les revenus et les conditions de vie des producteurs et de leur famille, contribuant ainsi au bien être des femmes, à de meilleurs rapports familiaux et au niveau des enfants à une meilleure scolarisation, moins de conduite à risque et par là une meilleure réussite scolaire et professionnelle.

On a donc bien ici un impact du CE en terme de mobilité sociale, puisqu'il a permis à de nombreuses familles de faire étudier leurs enfants.

Par contre comme le dispositif qui avait été mis en place était essentiellement basé sur la solidarité, il n'a pas réellement permis de renforcer les organisations des producteurs, de faire exister le corps social des artisans, de leur donner des capacités à évoluer par eux mêmes, et une fois que le marché s'est restreint les groupes ont commencé à s'étioler, chaque membre s'orientant individuellement vers des activités plus conformes à ses attentes.

Cette évolution, si elle ne remet pas en cause l'impact déjà atteint sur les enfants, remet aujourd'hui en cause l'impact au niveau des membres en matière de bien être psychique, les femmes ayant parfois l'impression de revenir à leur situation d'inexistence sociale d'avant 1975.

4. CONCLUSION GÉNÉRALE

1. Un aspect très important du CE au Chili c'est sa **participation au processus de «démocratisation»**. Le rôle du CE à l'époque ne concernait pas seulement la promotion des activités dites artisanales, le développement du savoir faire mais la participation à la lutte pour le retour à une Etat démocratique.
2. L'artisanat développé historiquement durant la dictature reste **peu valorisé sur le plan national**. Au cours des ateliers participatifs avec les femmes qui fabriquent les arpilleras elles nous ont dit : « Pourquoi dans le monde entier nous sommes connus à travers nos arpilleras alors qu'ici on ne les aime même pas ? ». Le défi pour les organisations liées au CE consiste à s'intégrer plus dans la société chilienne, à produire pour le marché chilien et à participer à son évolution. C'est l'orientation prise récemment par les OF qui aujourd'hui diversifient leur activité en répondant aux appels d'offres publics.
3. Le CE a un rôle en matière de **mise en relation des OF mais aussi des OP avec les organismes gouvernementaux** d'appui au secteur artisanal. (OGA), de manière à rompre les relations exclusives OF-OP.
4. Le CE a permis aux producteurs **d'acquérir de nouvelles compétences**. Même s'ils connaissent peu les règles du marché nous avons relevé que la notion de qualité s'est très fortement installée dans la production artisanale.
5. **L'appui technique que peuvent donner les OF est important mais apparaît insuffisant**. Cette insuffisance peut être liée à la nécessité d'un appui plus professionnel sur les questions de base (comptabilité, gestion...) et la nécessité d'étendre la formation à des thématiques plus larges comme la planification stratégique, la gestion des programmes, la dynamique du marché, et à la nécessité de diversifier les relations en permettant aux OP de s'articuler avec les structures d'appui de l'état, des Ong et de pouvoir fortifier les relations entre les OP.
6. **Pour les personnes en situation vulnérable**, le principal impact du commerce équitable est **l'amélioration du statut social et des conditions de vie** que permet l'obtention d'un revenu, aussi faible et fluctuant soit il. En effet le CE permet à ces personnes (essentiellement des femmes) de mener une activité rémunérée et constitue un apport financier direct au revenu du ménage. Ce revenu supplémentaire contribue à la valorisation sociale de la femme et à la prise en charge des produits de première nécessité, des frais de scolarité des enfants et de quelques investissements de confort.

7. **La reconnaissance sociale, les changements au sein du couple et l'auto estime de soi** qu'acquièrent les femmes **ne sont pas obligatoirement pérennes**. En effet, les femmes n'investissant pas dans d'autres activités productives, elles sont dépendantes du maintien du niveau de commande. La baisse du volume d'activités pouvant signifier pour elles l'obligation de rester de nouveau à la maison, de ne pouvoir contribuer aux dépenses de la famille et les amène à se sentir inutile.
8. **Pour les artisans professionnels**, le principal impact du commerce équitable est l'accès à un marché supplémentaire qui leur permet d'augmenter leurs revenus, d'investir et de moderniser leur outil de production. Le CE leur permet alors de s'inscrire dans **un cycle d'accumulation**.
9. Grâce au CE tous les producteurs acquièrent **la fierté de leur métier**, un vrai métier, des vrais artisans. La valeur que le Nord assigne à leur activité les valorise énormément comme personnes.¹⁰

10. Sur le plan de l'organisation :

Organisations des personnes en situation vulnérables .

Les résultats sont plutôt décevants. Les organisations mises en place dans les années 70-80 n'existent plus, ou sont en forte récession (Par exemple dans les ateliers de la Zona Sur il y avait 500 femmes à l'époque, aujourd'hui elles sont à peine 50).

Organisation par métier.

Les artisans eux-mêmes ont reconnu qu'ils ont eu par le passé des organisations beaucoup plus fortes qu'actuellement, la tendance étant au repli sur les ateliers familiaux ou au développement de sociétés de production, les dynamiques locales entre les acteurs restant très faibles.

Organisations faitières

Les organisations faitières ont capitalisé des moyens humains et matériels et ont obtenu une bonne reconnaissance nationales et internationale. Toutefois le contexte économique global de réduction du marché et des marges et les exigences de qualité et de respect des normes à l'exportation les amène à se confronter à une crise de croissance qui peut remettre en cause leur existence.

11. La principale demande des OF et des OP envers les OA et organisations de commerce équitable

¹⁰ Les femmes qui ont participé aux ateliers participatifs, avaient utilisés des collages pour exprimer que leur peine de ne pas avoir un travail tous les mois, ce n'était pas seulement un problème de revenu mais surtout d'autoestime et dignité.

du Nord est de **mettre en place relations plus fluides**, permettant une meilleure connaissance mutuelle. Ceci pouvant passer par la mise en place de mécanismes de renforcement de leurs compétences sur le design, les marchés, les normes de production et leur évolution.

ANNEXE :

LISTE DES PERSONNE RENCONTREES

Ministère de l'Agriculture : Programme « PRO RURAL »

Atelier sur la Problématique du Monde Rural et la Petite et Moyenne Entreprise :

M. Ricardo Romo Directeur Exécutif

M. Gerardo Zúñiga Chargé de Territoire

MINISTERE DE LA PLANIFICATION,

SERVICE DE FORMATION TECHNIQUE (SERCOTEC)

Chargé National du Secteur Artisanat :

M. Juan Ahumada

Fondation Nationale de Lutte contre la pauvreté

Chargée du Secteur Rural :

Mlle. Javiera González

MAIRIE DE YUMBEL

M. Raúl Betancourt

Association des Artisans « Parque Gómez Rojas »

MM. Carlos Santander et Boris Rojas, Président et Secrétaire de l'Association

COMPARTE :

M. Gerardo Wijnant PDG

Mme Pamela Díaz Secrétaire

M. Gabriel Ramirez Chargé des Exportations

Comité des Artisans de Pomaire :

M. Orlando Malhue Président

M. Luis Vilches

Mme Matilde Mora Santibañez

M. Rodrigo Trujillo López

Mme Lucía del Cramen Valdés

Mme Isabel Alemaya Sánchez

Mme Ana Guaico Figueroa

Mme Soledad Valenzuela

Mme María Luisa Malhue Véliz
M. Nibaldo Santander Rivas
Mme Manuela Véliz Muñoz
M. Luis Santander Riveros
Mme Marisol Quiroz Abarca
Mme Carmen Valdés
M. Aldo González

ARMUS

M. Pablo Corvalán PDG

FONDATION SOLIDARITE

Mme Winnie Lira, Présidente
M. Danilo Sanzana, Chargé des exportations
Mme Pilar Araya, Chargée des rapports avec les OP.

ATELIERS SANTIAGO Y MELIPILLA

Mmes Edilia Araya et Teresa López, Atelier San Juan Bautista
Mmes Isabel Rebolledo et Rosa Abarca, Syndicat des Femmes de Puente Alto
Mmes Mirta Castillo, Lucy Guzmán et María Farias, Atelier Arturo Prat
Mmes Maria Madariaga et Gladys Espaine, Arpilleras Peñalolén
Mmes Maria González et Nora Cubillos, Atelier Kiray Cerrillos
Mmes Marta Rivera et Carmen Prado, Atelier Santa Clara
Mme Charo Henriquez, Atelier Violeta Parra
Mmes Gladys Hernández et María Muñoz, Atelier Renacer
Mme Lidia Valdevenito, Atelier Nueva Esperanza Tomás Moro
Mme Cecilia Arredondo, Atelier Corazón de María Tomás Moro
Mme Berta Monarte, Atelier San Carlos
Mme Teresa Cerda Présidente des Ateliers de Melipilla et 35 membres de l'Atelier

BIBLIOGRAPHIE

Documentation Générale sur le Chili : Politique du Ministère de Travail et du Secrétariat Général de la Présidence
Document sur la Situation de l'artisanat au Chili- SERCOTEC
Document d'analyse des localités de Pomaire et Melipilla et de l'influence des infrastructures routières
Document sur l'installation des Four a Gaz dans la localité de Pomaire
Document « Etude de Viabilité de Fondation Solidarité fait par la Fondation Ford »